

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2021-109

PUBLIÉ LE 3 MAI 2021

Sommaire

DGFIP /

45-2021-05-03-00001 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX (2 pages)

Page 3

DGFIP

45-2021-05-03-00001

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

La responsable du pôle de contrôle à distance du LOIRET,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} mai 2021 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
AVALLE Catherine	BRIGNON Julie	GIGOU Delphine
MARECHAL Samuel	PILLON Bérangère	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
BARREAU Emmanuel	DELINOTTE Pascaline	FERRERES Stéphanie
JUGIE Catherine	PALLIER Christophe	

c) dans la limite de 2 000 €, à Monsieur Thierry Montadat, agent des finances publiques.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET

Fait à Orléans, le 3 mai 2021
La responsable du Pôle de Contrôle à Distance

Mélina DELATTRE
Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques